ANPF
association nationale des placements familiaux

29es Journées nationales d'étude

Dessine-moi ma fratrie

on m'a emmêlé les pinceaux

AVANT-PROGRAMME

30 septembre, 1er et 2 octobre 2020
LA ROCHELLE

Venir par avion

L'aéroport de La Rochelle-Ile de Ré est à environ 17 minutes en voiture (14 km) de l'Espace Encan.

BUS › Aéroport LIGNE 7
› arrêt Place de Verdun puis
› ILLICO – Arrêt Aquarium

Venir en train

La gare de la Rochelle est située en plein coeur de la ville.

Accès à l'Espace Encan à pied en 5 minutes (650 m).

ou en voiture...

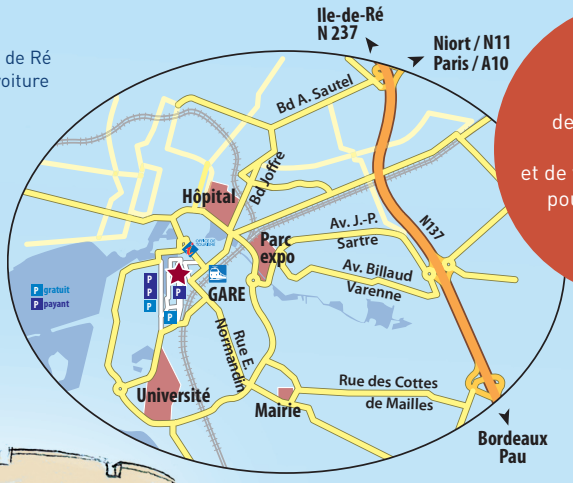

Pensez à vous munir de votre **attestation d'inscription** et de votre pièce d'identité pour chaque journée de Congrès.

Inscriptions au Congrès

avant le 16 septembre 2020
sur : www.anpf-asso.org

Adhérent ANPF : 310 € / Non adhérent ANPF : 380 €
Repas de midi (en supplément) : 20 €.

Toute la ville est desservie par les transports en commun, bus « Yélo ».

Renseignements et inscriptions

ANPF association nationale des placements familiaux
63 rue de Provence
75009 Paris
+33(0)1 42 80 21 21
anpf@anpf-asso.org

www.anpf-asso.org

la Charente Maritime

LA ROCHELLE tourisme

Région ANPF CENTRE-OUEST

Région ANPF SUD-OUEST

Illustration et mise en page : Cécile - DESSINE @ DESSEIN d'après l'œuvre originale de Fabienne VERGNAUD

ANPF
association nationale des placements familiaux

29es Journées nationales d'étude

Dessine-moi ma fratrie

on m'a emmêlé les pinceaux

La fratrie, un dessein au pinceau fin...

Quand on pense fratrie, on peut se rappeler des Quatre filles du docteur March, des sœurs Brontë, des frères Dardenne, des Jackson Five, du Petit Poucet, des Dalton, de Romulus et Rémus... On peut aussi penser à nos propres frères et sœurs, ceux du sang et ceux du cœur avec des vécus heureux ou malheureux.

Cléopâtre, qui a été mariée à ses deux frères, serait sans doute surprise de voir comment la notion de fratrie a évolué dans le temps.

La loi du 30 décembre 1996 relative au maintien des liens entre frères et sœurs inscrit la notion de fratrie dans le droit civil. L'article 371-5 du Code civil dispose que « l'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution. S'il y a lieu, le juge statue sur les relations personnelles entre les frères et sœurs ».

La loi de 2016 (L221.1 alinéa 8) réaffirme l'intérêt de l'enfant : « veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec ses frères et sœurs soient maintenus, dans l'intérêt de l'enfant ».

Au-delà de cette obligation, **la question de maintenir ou de séparer la fratrie se pose continuellement** aux professionnel·le·s de la Protection de l'enfance. Vivre le lien peut exister au-delà d'un placement dans une même famille d'accueil. En ce cas, comment assurer et aménager la nature et la continuité des liens dans le quotidien ?
Les liens fraternels peuvent-ils aider l'enfant à se construire ou entravent-ils son développement ?

Cela implique de s'interroger sur la fonction protectrice et étayante du lien fraternel.
La fratrie peut remplir une fonction de ressource pour l'enfant, comme pour Hansel et Gretel ou le Petit Poucet s'ils avaient été placés. Le placement conjoint faciliterait la transition entre famille naturelle et le placement car la familiarité de l'autre aiderait à faire face à la nouveauté de l'accueil et atténuerait le sentiment d'abandon (Katherine Beauregard 2003). La fratrie permettrait ainsi une continuité sécurisante suite à la séparation inhérente au placement.
Mais toutes les relations de fratrie ne sont pas heureuses, en témoignent les destins tragiques de Romulus et Rémus ou de Caïn et Abel. *A contrario* un placement conjoint de la fratrie pourrait nuire à l'individuation et renforcer la loi du silence.

Les auteurs semblent s'accorder sur le fait que les maltraitances fraternelles en particulier l'inceste sont une contre-indication majeure à un placement dans une même structure d'accueil. La prise en compte du temps et des évènements qu'ils ont vécus ensemble sont importants dans la prise de décision.

Mais de quelle fratrie parle-t-on ?
De la fratrie biologique ou des liens fraternels qui se tissent ? Le fait de vivre dans une famille d'accueil avec d'autres enfants (placés ou non) pose le questionnement de l'existence de liens entre les enfants au sein du domicile de l'assistant·e familial·e, liens construits en dehors des références biologiques et familiales classiques.
Quelles sont les indications permettant d'évaluer qu'un placement conjoint serait ressource pour l'enfant ?
A contrario, quelles en sont les contre-indications ?
Quels sont les outils d'évaluation à notre disposition ?
Quels moyens pouvons-nous mettre en place pour que la fratrie puisse être ressource ?

Approches anthropologique et juridique, réflexions sociologique et psychologique, témoignages de jeunes, de praticien·ne·s et de théoricien·ne·s seront proposés aux participants de ces Journées d'étude qui, nous le souhaitons, seront l'occasion de débats, d'ouvertures et d'enrichissement de nos pratiques.

Mercredi 30 septembre

dès 14h00 **Accueil et émargement** des premiers congressistes

À partir de 14h30 **Jeu de piste** en extérieur **« Je cherche ma sœur, je cherche mon frère… »** dans la vieille ville de La Rochelle (par petits groupes)

18h30 **Assemblée générale de l'ANPF**
à l'Espace Encan,
en présence de
la Compagnie Le Bataclown.

Jeudi 1er octobre

8h00 Accueil et émargement
8h45 Installation dans l'amphithéâtre
9h00 **Allocutions d'ouverture des journées**
10h00 ★ Intermède Compagnie Le Bataclown
10h15 **Histoire des fratries au travers des âges et jusqu'à la conception actuelle de la fratrie**
Madame Mylène HERNANDEZ, anthropoloque
11h15 **La fratrie au prisme du droit et de son évolution**
Madame Adeline GOUTTENOIRE, juriste
12h00 Échanges avec la salle
12h15 ★ Intermède Compagnie Le Bataclown
12h30 Pause repas, visite des stands

14h00 **Évaluation de la qualité du lien fraternel**
Madame Chantal ZAOUCHE-GAUDRON,
professeure de psychologie du développement de l'enfant
15h00 **Table ronde – Accueillir les fratries autrement : partage d'expériences**
15h45 **L'inceste dans les fratries ou les « quasi fratries »**
Monsieur Patrick AYOUN,
médecin psychiatre de l'enfant et de l'adolescent
16h45 ★ Intermède Compagnie Le Bataclown
17h00 Échanges avec la salle
17h15 Clôture de la deuxième journée

Vendredi 2 octobre

8h30 Accueil
8h45 Installation dans l'amphithéâtre
9h00 **Fratrie de tous les dangers et ressources possibles**
Madame Régine SCELLES,
professeure de psychologie clinique et psychopathologie
10h00 **Quand seul l'un des enfants est éloigné** (Témoignage)
Madame Céline RAPHAËL, médecin, autrice de *La Démesure. Soumise à la violence d'un père.*
10h30 **Fratrie et identité : le sujet en construction**
Madame Ivy DAURE, docteure en psychologie et chercheuse
11h30 ★ Intermède Compagnie Le Bataclown
11h45 Échanges avec la salle
12h00 Pause repas, visite des stands

13h30 **Qu'est-ce qui fait fratrie en placement familial ?**
Nature et fonction du lien fraternel
Monsieur Daniel MARCELLI, docteur en médecine, professeur émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
14h30 **Témoignages audio**
réalisés par **Madame Hélène TRIGUEROS,**
autrice du film « *À hurler du silence* »
15h00 **Confusion entre lien et relation au cœur du débat sur les fratries**
Madame Brigitte COURRÉE,
philosophe, ancienne Défenseur du droit des enfants
15h45 Échanges avec la salle
16h Pour ne pas conclure… les 29es JNE de l'ANPF

Monsieur Pierre-Yves ROSSET, juriste et formateur spécialiste des droits de l'enfant, animateur et coach de prise de parole en public, actuellement conseiller du délégué général aux droits de l'enfant en Belgique, assurera le fil rouge des Journées.

Expositions photos, extraits de textes littéraires et différents stands permettront une approche complémentaire de la question de la fratrie.

Librairie ANPF et librairies indépendantes adultes/enfants.

INSCRIPTIONS OUVERTES
sur le site : www.anpf-asso.org

Le coût de l'inscription englobe la participation au jeu de piste, au cocktail dînatoire pour les participants à l'Assemblée générale et aux deux jours de formation.